

**Proposés Procès-verbal de la séance du 07 décembre 2021**  
**Conseil Général de la Commune de Donneloye**

Le Président Steve Jacot-Descombes prend la parole

**1. Excusés - appel**

Le Président M. Steve Jacot-Descombes préside la séance  
La secrétaire procède à l'appel  
53 personnes sont présentes, 8 excusées et 2 absentes  
Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h.00

**2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire  
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité

**3. Approbation du procès-verbal du 02.11.2021**

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque. Le Président propose de passer au vote  
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

**4. Assermentation des nouveaux membres – démissions**

Dix personnes sont assermentées : Mmes Annie Michod, Nathalie Samuel, Claire-Lise Basset, Mary-Lise Deriaz et MM. Dominique Crausaz, Didier Bula, Raphaël Plomb, Jean-Paul Lecoq, Bernard Duttweiler, Emile Basset.

Il n'y a pas de démission annoncée.

Le conseil général compte désormais 73 membres

**5. Communications du Président du Conseil Général**

Le Président informe des dates des conseils généraux de 2022, les derniers mardis de juin et de novembre.

Le Président aimerait tenir à jour une liste des numéros de natel des membres du conseil, que l'on pourrait utiliser afin d'annuler un conseil rapidement.

Il invite les membres du conseil qui sont d'accord à envoyer, par mail à [info@donneloye.ch](mailto:info@donneloye.ch), leur nom et numéro de natel.

- Mme Véronique Limat-Blanc de Gossens propose de donner plutôt nos adresses e-mail.
- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye souligne qu'il ne faudrait pas que chacun réponde sur le groupe Whatsapp, afin d'éviter d'avoir 73 mails à chaque fois.
- M. Pierre-André Agazzi de Donneloye répond que le groupe peut être bloqué par l'administrateur. Ainsi il n'y a que les messages de l'administrateur qui peuvent être vus.
- Mme Sabrina Erismann de Gossens aimerait une liste de diffusion sur un message, afin d'éviter que chacun voie le numéro de tous les autres. Le Président envoie un message sur une liste de diffusion ainsi il n'y a que lui qui voit les numéros de natel des autres membres.
- M. Raphaël Plomb de Donneloye signale qu'il faut avoir le numéro de la personne qui envoie sinon on ne reçoit pas les messages.

- M. François Groux de Donneloye prévient de faire attention lors d'envois par e-mail, qu'ils n'aillent pas dans les spams.

- M. Eric Billaud demande d'en rester au courrier, car tout le monde n'a pas de mail ou whatsapp.

M. Jacot-Descombes répond que pour une annulation qui doit se faire pour le lendemain, le courrier n'est pas assez rapide.

Sur le fait, toute l'assemblée est d'accord.

## **6. Communications des délégués auprès des associations intercommunales**

- M. Cyril Gavillet de Donneloye n'a rien à dire pour l'Association Intercommunale de l'Amenée d'Eau La Menthue

- Mme Céline Gottraux de Gossens qui a participé avec Mme Valérie Cavin à l'assemblée de l'ASIRE le 23 novembre dernier informe que les cinq préavis à l'ordre du jour : délégation des compétences du CODIR, dépenses imprévisibles, indemnités du CODIR et indemnités du conseil intercommunal ont été acceptés à l'unanimité, de même que le cinquième préavis : installation de la vidéosurveillance sur le site des Trois-Sapins à Echallens suite à diverses déprédations ces dernières années.

- Mme Angélique Miéville de Prahins n'a rien à signaler pour l'EFAJE

- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye a vu dans la FAO un préavis relatif aux délégations de compétences du comité de direction de l'ASIRE pour la législature 2021-2026, un préavis pour engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 100'000.00, ainsi que l'indemnité des membres du comité de direction pour la législature et l'indemnité et rétribution des membres du conseil intercommunal.

Dans la même FAO, il était mentionné pour d'autres associations de Morges par exemple, tous les détails des préavis : compétences, montants indemnités et rétributions, etc...

Mme Deriaz n'a pas trouvé de tels renseignements ni sur le site de la commune, ni sur le site de l'ASIRE.

Elle souligne que c'est dans les budgets que l'on peut essayer de changer les choses.

Ce soir nous sommes 73 personnes à nous pencher sur le budget de la commune sur lequel nous ne voyons que les dépenses faites par la Municipalité. Nous n'avons pas de regard sur tout le reste, ASIRE, EFAJE, qui présentent tous des augmentations.

Mme Deriaz demande à la Municipalité et aux représentants des associations d'être critiques et de leur demander de voir les comptes de ces associations. En fonction de cela il faudrait essayer de motiver les communes de faire de même. Jusqu'où va-t-on accepter ces augmentations ?

Sur les comptes de l'EFAGE 2020, les liquidités représentaient CHF 5'850'000.00.

M. Steve Jacot-Descombes souligne que les autres communes sont beaucoup plus transparentes dans la publication des procès-verbaux de leurs assemblées. Serait-il judicieux de demander plus de transparence du côté de l'ASIRE ?

Mme Deriaz aimerait déjà qu'on obtienne les informations. Les préavis devraient figurer sur le site de la commune. Elle rappelle que la commune délègue un représentant. Les informations devraient donc venir en retour.

## **7. Communications de la Municipalité**

● M. Frédéric Duc signale que la Municipalité a terminé les derniers détails relatifs au PACom. Mme Danièle Dupuis du Bureau Fischer et Montavon à Yverdon va envoyer tout prochainement la dernière mouture du règlement et des plans. Suite à cela, la Municipalité doit adopter ce règlement.

Ensuite, la Municipalité pourra répondre aux propriétaires qui ont demandé des changements ou des explications.

Après, les plans doivent passer chez un géomètre, pour approbation. Si tout se passe bien, la mise à l'enquête se fera début février, puis une information sera donnée à la population.

● M. François Groux de Donneloye qui est concerné par ce PACom demande si une explication sera donnée aux propriétaires avant la mise à l'enquête ?

● M. Frédéric Duc répond que les réponses aux lettres des propriétaires seront envoyées avant la mise à l'enquête, une fois que la dernière mouture sera approuvée en Municipalité.

● M. Groux demande pourquoi cela ne se ferait pas avant la dernière mouture ?

● M. Duc répond que la Municipalité ne peut pas envoyer des réponses sur une version qui n'est pas approuvée, car elle peut changer.

La version est quasiment la même que celle présentée en juin, à part quelques changements, qui vont tous dans le sens des propriétaires et non du côté restrictif.

## **8. Préavis 10/2021 - plafond d'endettement pour la législature 2021-2026**

M. le Syndic Benoît Reymondin rappelle que la fixation du plafond d'endettement est du ressort exclusif de la commune.

L'intervention de l'Etat n'est nécessaire que si l'on dépasse ce plafond en cours de législature.

Pour calculer le plafond d'endettement, on travaille avec la marge d'autofinancement: rentrées des impôts moins les frais fixes.

La Municipalité s'est basée sur les résultats 2020 qui étaient de CHF 231'000.00. La Municipalité a décidé de l'abaisser à CHF 190'000.00.

Tous les investissements doivent être amortis sur trente ans. Afin de savoir jusqu'à quelle hauteur la Municipalité peut aller dans l'endettement, elle a pris la marge d'autofinancement fois trente, ce qui donne le montant de CHF 5'700'000.00, qui donne un taux d'endettement de 185%.

La Municipalité a également dû prendre en compte les cautionnements des Associations Intercommunales dont celui de l'ASIRE qui pèse très lourd.

Entre les dettes et le cautionnement, le total est de CHF 4'107'000.00. La Municipalité a divers emprunts, pour un montant total de CHF 1'660'000.000. Les remboursements obligatoires annuels sont de CHF 80'000.00.

Quant aux investissements envisagés durant la législature, il y aura en 2022 l'éclairage public (remplacement des réverbères actuels par des réverbères à LED avec des capteurs solaires).

Le collecteur du ruisseau du Champ des Pierres et les travaux de remise en état suite aux dégâts causés cet été par les précipitations, à Gossens. Un bureau d'étude a été mandaté pour analyser la situation.

En 2023, si le projet est accepté, il y aura une partie du ruisseau du Marais. En 2024, un projet est en cours pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football. Pour 2025, le renouvellement des abris PC est prévu. Durant de nombreuses années la commune a perçu une taxe sur les nouvelles constructions dans lesquelles les propriétaires ne créaient pas d'abri PC. En 2025, l'argent devra être restitué au canton.



- M. Jean-François Deriaz aimerait savoir si l'augmentation des frais des différentes associations sont liées aussi à des augmentations de prestations (plus de courses, plus de dessertes) ou sont-elles liées au coût de la vie ?

- Mme Gavillet répond qu'elle s'est basée sur le nombre d'heures données. Le nombre d'enfants est en augmentation.

Concernant les transports, elle reçoit chaque année un budget de la DGMR qui montre une augmentation.

- M. Deriaz souligne que les budgets sont une étape extrêmement importante. Il demande quels sont les sentiments de la Municipalité par rapport au budget.

- M. Benoît Reymondin, Syndic, répond que le budget est une estimation, la Municipalité n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Elle peut jouer sur certains frais. M. Reymondin signale que l'on peut soit arrêter l'entretien de certains bâtiments soit forcer l'entretien et ainsi avoir un budget très déficitaire.

Son sentiment est que la Municipalité a eu une approche la plus juste et prudente possible et au plus proche de sa conscience.

- Mme Véronique Limat-Blanc aimerait savoir s'il serait envisageable d'aménager une salle pour les jeunes, par exemple dans le collège de Gossens.

- M. Reymondin informe que la question s'est posée en Municipalité dernièrement. Elle a eu une discussion avec la police de proximité à ce sujet.

Une telle salle pose des contraintes. Un local de rencontres pour les jeunes doit être sous la surveillance d'une personne majeure. Cela demande donc pas mal d'organisation. Ce n'est pas une solution recommandée, toutefois la question est en réflexion.

- Mme Brigitte Cambier de Prahins demande si l'investissement d'un container à la déchetterie de Donneloye est vraiment nécessaire, sachant qu'un tel container existe déjà à la déchetterie de Prahins et ce d'autant plus que l'on envisage à terme une déchetterie unique ?

- M. Reymondin répond que l'investissement d'un container est un avantage par rapport à une construction qui devrait être faite à Donneloye, en dur ou semi-dur et avec un toit ou un avant-toit. L'investissement ne serait alors fait que pour cette parcelle.

Or, si la Municipalité achète un container c'est dans l'idée de pouvoir le déplacer à terme, et l'utiliser dans l'éventuelle nouvelle déchetterie pour stocker autre chose que de l'huile ou des batteries.

- Mme Cambier rétorque que l'on peut déjà amener ces déchets-là à Prahins.

- M. Reymondin soulève que la déchetterie doit répondre aux demandes actuelles. Certains appareils doivent déjà être amenés à Prahins, ce qui ne convient pas à tout le monde. L'investissement serait sur du long terme et pensé pour la future déchetterie. La Municipalité a certaines règles à suivre.

- Mme Mireille Panchaud de Donneloye aimerait savoir si les liquidités de la commune permettent de subvenir au dépassement des CHF 151'000.00 du budget et combien d'années elle peut tenir avant de devoir trouver une autre solution.

- Mme Françoise Gavillet répond que les liquidités sont d'environ CHF 600'000.00. Il n'y a pas de gros soucis de liquidités pour l'instant. Les impôts rentrent régulièrement, et la commune ne doit pas emprunter pour les liquidités courantes.

Il n'y a pas d'autre question ni remarque et le Président propose de passer au vote.

D'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2022 :

<b>Charges</b>	<b>CHF</b>	<b>3'298'570.00</b>
<b>Revenus</b>	<b>CHF</b>	<b>3'147'570.00</b>
<b>Excédent des charges</b>	<b>CHF</b>	<b>151'000.00</b>

VOTE :                    OUI    60                    NON : 0                    Abstention : 2

### **Le préavis 11/2021 est accepté à la majorité**

#### **10. Préavis 12/2021 - renaturation du ruisseau du Marais et réalisations d'améliorations foncières entre Mézery et Molondin**

M. le Président salue la présence de M. Bernard Graf du bureau d'ingénierie forestière, environnementale et paysagère Ilex à Yverdon-les-Bains, qui sera à disposition pour nos questions.

- M. Benoît Reymondin rappelle que le ruisseau du Marais se situe dans la plaine entre Mézery-près-Donneloye et Molondin, qu'il nous montre sur le projecteur.

Dans les années 1925, un travail de mise en canalisations de ce ruisseau a été fait, ainsi que la construction de collecteurs latéraux qui servaient de drainage pour assainir et rendre cette plaine cultivable.

Aujourd'hui ces tuyaux ont bientôt cent ans et sont dans un état moyen à dégradé, dû aux affaissements, aux racines qui passent au travers, à des morceaux cassés, etc...

Après plusieurs contrôles par caméra, ces tuyaux se sont avérés en mauvais état. Le chemin bétonné qui traverse la plaine est aussi en mauvais état par endroits, et surtout trop étroit.

Pour pouvoir mener à bien ce projet, un périmètre de parcelles doit être défini, et un syndicat d'améliorations foncières (AF) doit être créé.

Le rôle du Syndicat AF est de permettre à la fois la réouverture du ruisseau sans perdre des surfaces cultivables ainsi que la réfection des infrastructures agricoles nécessaires à l'exploitation (chemin et collecteurs latéraux). Il permet également d'assurer le meilleur subventionnement possible.

Pour la réouverture du ruisseau, un subventionnement de 95% est proposé. Pour les infrastructures agricoles, dont le chemin, 70% de subventions seraient proposées.

Le Syndicat permet aussi de garantir le bon déroulement de la réalisation du projet et l'équité dans les échanges de terrains dus au remaniement parcellaire que le projet nécessitera. Il permet aussi de suivre toutes les opérations soumises à l'enquête publique et d'obtenir des subventions plus élevées.

Le Syndicat mis en place se constitue lorsque la majorité des propriétaires adhère par signature. Une fois constitué, le syndicat est formé de l'assemblée générale, des membres du syndicat, du comité de direction élu par l'assemblée générale, et de la commission de gestion.

Pour estimer et taxer la valeur des terrains lors d'un remaniement parcellaire, une commission de classification sera constituée par des experts neutres qui ne sont pas forcément de la région et n'ont pas de lien avec les propriétaires.

Chaque étape sera soumise à enquête publique, permettant aux propriétaires de donner leur accord ou de demander des corrections.

Un syndicat AF est une corporation de droit public qui a le pouvoir de mettre en oeuvre les décisions de son assemblée générale et de garantir les disponibilités financières de ses membres.

M. Reymondin signale que le principe est qu'il n'y ait aucune inondation pour des débits d'eau jusqu'à des temps retour de trente ans, une intensité de faible inondation pour des retours centennaux, l'intégration du PPA (Plan Partiel d'Affectation) « En Greybin » à Molondin, le renforcement des transitions tuyaux et ruisseau réouvert, la prévision d'un écoulement de 10 à 15 centimètres en période sèche.

M. Reymondin montre une photo de ce à quoi pourrait ressembler le ruisseau avec quelques arbres. Le but n'étant pas de créer une zone forestière, mais plutôt une zone où il pourrait y avoir des compensations écologiques, avec quelques buissons, (paysage varié, structures en couleurs, quelques arbres isolés, plantes herbacées diversifiées, cours d'eau). L'aspect public est aussi mis en avant avec invitation à la promenade et à la détente. Le projet prévoit d'améliorer aussi la biodiversité et augure d'une envie de redonner un état naturel à l'endroit.

Le projet vise à garantir une capacité de drainage au minimum égale à la situation actuelle. L'idée est de reprendre les dernières dizaines de mètres des collecteurs latéraux vers le ruisseau, mais cela pourrait aussi aller plus loin en fonction de l'état des collecteurs. Dans le projet, des fonds ont été prévus au cas où les collecteurs auraient besoin d'être réparés sur une plus grande distance. Un recouvrement minimal de 1,10 mètre de terre est envisagé, ainsi qu'une pente minimale des collecteurs de 1% pour éviter un colmatage.

Les investigations supplémentaires à réaliser sont entre autres les relevés géométriques des collecteurs latéraux à réfectionner et des examens par caméra des collecteurs du périmètre du Syndicat AF.

Le projet est lié à la commune de Molondin. Le refus d'une des communes stopperait le projet. Les coûts par poste sont de : CHF 1'900'000.00 pour la réouverture du ruisseau, CHF 750'000.00 pour la réfection du chemin, CHF 1'300'000.00 pour la réfection des collecteurs latéraux et remembrements parcellaires, CHF 1'000'000.00 pour les divers et imprévus, CHF 750'000.00 pour les honoraires et dédommagements.

Les taux de subventionnement sont de : 95% pour la réouverture du ruisseau, 70% pour la réfection du chemin, 70% pour la réfection des collecteurs et compris entre 70% et 95% pour les honoraires, dédommagements, divers et imprévus.

Pour la commune de Donneloye, le prix total est de CHF 450'000.00. L'investissement est important pour la commune mais légalement les collecteurs ne peuvent pas être refaits car un ruisseau passe dedans. Le ruisseau doit être remis à ciel ouvert. Les collecteurs pourraient être réparés ponctuellement mais après avoir étudié la situation et calculé à combien ces travaux reviendraient au mètre la Municipalité s'est rendue compte que le prix oscillait en fonction de la grandeur des tronçons, mais atteindrait une fourchette entre CHF 140.00 et CHF 880.00 le mètre linéaire.

Pour le tronçon d'un peu plus de 600 mètres, à la charge de la commune de Donneloye, le prix serait supérieur au prix affiché, certes étalé sur des années, mais uniquement pour le collecteur principal du ruisseau. L'investissement serait amorti sur 30 ans, soit un montant de CHF 15'000.00 par année.

Avec ce projet, la commune assainit une situation qui de toute façon devra être assainie à terme.

Les subventions proposées sont uniquement pour ce projet. Lors de réparations ponctuelles, il n'y a pas de subvention.

M. le Président donne la parole à la rapportrice de la commission des Finances et de Gestion, Mme Chantal Bujard Bovey. Elle nous lit son rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission ad hoc. M. Damien Bär nous lit le rapport qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté, tout en émettant le souhait que le syndicat étudie la faisabilité d'ouvrir le ruisseau plus en amont, directement en sortie du village de Mézery-près-Donneloye, ce qui procurerait un attrait supplémentaire écologique pour la commune.

- M. François Schorro de Donneloye rappelle que le début du projet date de 2013. Est-ce que le projet d'Agropôle à Molondin pourrait influencer ce dessein de renaturation ?

- M. Bernard Graf répond que le projet a débuté en 2013, mais qu'il est aujourd'hui d'actualité. Le projet a sans cesse évolué pour être présenté à ce jour avec tous les éléments en main.

D'autre part, un des propriétaires d'Agropôle a toujours été inclus dans les discussions d'Ilex. Il n'y a pas d'incompatibilité entre les deux projets.

- M. Schorro demande ce que veulent dire les coûts et les estimations à plus ou moins 20% ? Pour la commune de Donneloye plus 20% serait un montant énorme.

- M. Graf répond qu'avant d'avoir fait rentrer les appels d'offres, on reste dans des coûts appelés « estimés ». Les bureaux d'ingénieurs sont Jaquier & Pointet pour les remembrements parcellaires et adaptations de collecteurs, le bureau Stucky pour l'ouverture du ruisseau et terrassement, et le bureau Ilex pour les aspects environnementaux.

Les chiffres sont actuels, sachant qu'avec le phénomène COVID-19, il y a certaines augmentations sur les matériaux mais pas sur les travaux. Les chiffres sont suffisamment solides en tenant compte d'une légère augmentation.

- M. Raphaël Plomb de Donneloye, demande pourquoi, dans les colonnes présentées entre Donneloye et Molondin, les pourcentages varient entre 35% et 50% et entre 50% et 65% ?

- M. Graf avoue que ces chiffres sont un peu trompeurs. Vu que le périmètre se trouvant sur la commune de Donneloye est plus petit que le périmètre de Molondin, en fonction des travaux prévus sur le territoire de Donneloye ou de Molondin, il y a quelques variations (les distances des collecteurs ne sont pas les mêmes, la longueur du chemin n'est pas la même). Les aides financières en pourcentage sont à chaque fois les mêmes, que ce soit pour une commune ou pour l'autre.

- M. Plomb demande donc sur quel scénario est basée l'estimation ?

- M. Graf répond qu'en fonction des travaux à réaliser, il peut y avoir jusqu'à 2/3 sur la commune de Molondin et parfois c'est réparti à moitié sur Donneloye et à moitié sur Molondin.

- M. Denis Vuagniaux de Mézery souligne qu'en tant qu'agriculteur à Mézery, il a suivi ce projet depuis 2013. Il est effaré par le prix de CHF 450'000.00. Un même projet avait été présenté il y a trois ans à Donneloye, qui coûtait très peu cher pour la commune. Ce projet avait pour différence qu'il s'arrêtait au chemin qui va à l'Agropôle. C'est sur ce dernier bout qu'il y a beaucoup de travaux à faire étant donné que le canal descend à plusieurs mètres de profondeur, que des rives seront aménagées, etc..

Cette élongation du million côté Nord est maintenant répartie entre les deux communes en fonction des kilomètres. A la fin, est-ce que les coûts de ces travaux seront évalués tels qu'ils l'ont été dans les communes ou est-ce que la commune de Donneloye va subventionner la commune de Molondin pour des travaux qu'elle a voulu faire, sur le bout le plus problématique où il y aura le plus de soucis d'augmentation de coûts imprévus ?

La commune de Donneloye serait bien inspirée de poser de suite des conditions écrites à la commune de Molondin, pour la continuation de ce projet en précisant qu'elle ne paierait que le coût des travaux réalisés sur notre territoire.

- M. Graf répond que les taux de financement de la part du canton, présentés ici ont été confirmés, par l'Office fédéral de l'agriculture et son experte qui est venue sur place et par la DGAV (Direction Générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires, section des eaux et par le Service de l'Agriculture Cantonal. Ces chiffres n'ont pas bougé.

Le projet a un peu évolué car, au tout début du projet, on ne se posait pas la question de savoir jusqu'où on allait réfectionner les collecteurs latéraux.

L'intégralité des montants a été réservé à ce projet. Toutefois, si un collecteur est estimé en bon état, il ne sera pas réparé.

Le projet n'a de sens que si les deux communes sont partantes. La délimitation est tellement nette au milieu de cette plaine qu'il est très compliqué d'imaginer ne réaliser qu'une partie des travaux (élargissement du chemin par exemple).

Autant que possible à ce jour, les bureaux de géomètres ont cherché à imputer correctement les travaux tant pour la commune de Molondin que pour celle de Donneloye. Nous n'en sommes pas encore au stade du projet de détail ou du projet d'ouvrage.

Les coûts du projet ont augmenté car il y a dix-neuf propriétaires dans cette plaine, plus les communes qui se sont posé la question de savoir pourquoi s'arrêter à la réfection des collecteurs ?

La Commune de Molondin a demandé d'aller plus loin dans ce projet car elle trouvait que cela avait du sens de poursuivre jusqu'à la route cantonale qui relie Molondin à Donneloye.

- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye rebondit sur la question de M. Vuagniaux et demande si, sur la partie qui coûterait le plus cher, il y aurait une clé de répartition autre que le mètre de conduite. Soit tenir compte du vrai coût puisque cela devrait coûter plus cher du côté Nord que du côté de Mézery.

Il faudrait que la commune de Donneloye fasse une lettre à la commune de Molondin en demandant que les améliorations foncières soient calculées de cette manière.

- M. Bernard Graf répond que si les communes de Molondin et Donneloye valident ce préavis aujourd'hui, il y a encore une étape essentielle, qui est la constitution du Syndicat AF. C'est dans le cadre de cette constitution que chaque propriétaire ainsi que les communes territoriales directement impliquées sur leur territoire (un collecteur et un chemin font partie du domaine public et non du domaine privé) que la finesse de la répartition se fera.

L'intérêt est bien entendu d'avoir une équité de traitement où chacun paie pour ses infrastructures. Si le périmètre du Syndicat AF est déterminé, c'est cette structure-là, accompagnée des agriculteurs et des deux communes territoriales qui décident de la procédure, en respectant toutes les législations en cours.

- M. René Bovey de Prahins demande si, après la constitution du syndicat AF, les propriétaires auront une participation ou si tout est englobé dans les frais qui reviennent aux deux communes, car à un certain moment ce sont les agriculteurs qui vont constituer le syndicat pour le faire fonctionner.

- M. Graf répond que certaines choses sont de responsabilité publique (chemin du Marais, collecteurs) et d'autres choses qui sont de responsabilité collective (ouverture du ruisseau, amélioration environnementale). La question de M. Bovey touche de la responsabilité publique.

Actuellement, la participation des agriculteurs, tel que le projet nous est présenté, n'est pas prévue dans les grandes lignes qui font qu'il a été préavisé CHF 5'700'000.00. Ce sont des infrastructures ou des améliorations d'intérêt public. Aujourd'hui, il n'est pas prévu de participation auprès des agriculteurs, sauf si eux-mêmes, dans le cadre du syndicat, demandent des compléments que les communes estimeraient ne pas être de leur responsabilité. C'est aussi dans ce syndicat que ces éléments pourraient être affinés.

Le chemin, les collecteurs, les collecteurs latéraux, l'ouverture du ruisseau ne peuvent pas être imputés aux propriétaires privés.

- M. René Bovey souligne qu'ayant lui-même participé à de nombreuses commissions de classification, il serait bien que les agriculteurs sachent avant la constitution du syndicat, à quoi ils s'attendent, afin d'éviter des recours. Si les agriculteurs partent dans l'idée qu'ils n'auront pas de frais car tout est pris en charge par les communes, cela engendrera des problèmes par la suite.

- M. Graf répond qu'effectivement le « supplémentaire » devra être précisé très tôt, à la constitution du syndicat AF.

- Mme Brigitte Cambier de Prahins demande qu'est-ce qui se passera si la majorité des propriétaires n'accepte pas le projet ?

- M. Graf répond que si les préavis sont acceptés dans les deux communes et si lors de la constitution du Syndicat AF, la majorité des propriétaires s'y oppose, le projet ne se fera pas.

- Mme Brigitte Cambier souligne que la commission des finances a parlé, dans le cas où les travaux se feraient, de frais d'entretien légers. Peut-on estimer quel serait le coût de l'entretien d'un tel ouvrage dans les années à venir ?

- M. Graf répond qu'il y aura un ruisseau qui coulera avec un faible débit. Dans le cadre de l'entretien (berges fauchées), il y a aussi une participation financière de la part du canton à hauteur de 60%.

Il est aussi possible, qu'en fonction de la pente les propriétaires et exploitants, aient la possibilité d'utiliser ces berges dans le cadre de leur compensation écologique. Bien entendu, pas tous ne seront intéressés par cela.

Une partie des reports de l'entretien pourraient être à charge des propriétaires, puisqu'en contrepartie ils pourraient toucher des subventions de la part du service de l'agriculture.

Si les travaux se font, durant les trois premières années, l'entretien est pris en charge à 95% par le service cantonal des eaux. Par la suite, il y a une participation de 60%, soit quelques milliers de francs subventionnés à 60%.

- Mme Claire-Lise Basset de Mézery souligne que dans le projet, CHF 90'000.00 sont budgétés, sans la TVA et sans les honoraires qui n'ont pas été imputés directement, pour la réfection du chemin du Marais.

La Municipalité prévoit un investissement sur trente ans, avec un amortissement de CHF 15'000.00.

Avec les dépenses thématiques, ce montant de CHF 90'000.00 avec la TVA et les honoraires, en charge de fonctionnement sur les routes, sur une année ou sur deux ans la Municipalité pourrait récupérer un certain pourcentage. La Municipalité n'a-t-elle pas prévu cela ? Il y a CHF 100'000.00 à gagner juste par un jeu d'écritures comptables.

D'autre part, Mme Basset parle des 5% restants que la Romande Energie mettait. La Romande Energie aide encore pour l'instant mais il y a d'autres façons de trouver des subventions. Est-ce que la Municipalité a cherché ces 5% de subvention ailleurs ? on parle d'un ruisseau d'intérêt cantonal.

Mme Basset demande aussi si les chiffres ont été arrondis ? Pour Molondin par exemple si on enlève ce que l'on peut récupérer des thématiques, nous arrivons à moins de CHF 350'000'00.

- M. Benoît Reymondin répond que pour le chemin, tout n'est pas finalisé quant aux aides que la Municipalité pourrait demander. Cela fait partie des choses qu'elle doit encore éclaircir.

- M. Graf souligne que cet élément a été accordé par la commune de Molondin qui est arrivée au même constat que nous.

Quant aux 5% restants, dont Mme Basset parle, les projets d'ouverture de ruisseau qui ont été mis sous tuyaux, jusqu'à cette année voire l'année prochaine, ils étaient financés par un fond particulier environnemental de la Romande Energie.

Il semblerait que ce fond va tomber. Est-ce qu'un autre va prendre le relais ?

Il est clair que le moment venu, un financement externe, va être cherché comme soutien complémentaire.

- Mme Basset soulève que la conclusion du préavis prévoit un investissement avec amortissement sur trente ans. Elle signale que certaines fiduciaires n'acceptent pas que l'on modifie un préavis voté avec un amortissement sur trente ans et n'accepterait pas que l'on mette en charge CHF 140'000.00 sur les routes. Est-ce que la fiduciaire qui contrôle les comptes de la commune accepterait cela si nous acceptons le préavis tel que présenté.

Mme Basset rappelle que l'on parle du chemin du Marais, mais il y a aussi des chemins herbeux qui seront modifiés. Une répartition serait peut-être aussi à faire sur les routes ?

- M. le Syndic revient sur le financement des 5% qui a été évoqué entre les deux Municipalités. Si le fond de la Romande Energie ne fonctionne plus, les Municipalités ont déjà d'autres idées.

- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye souligne que le fonctionnement d'une fiduciaire devrait être le même pour tout le monde. Le final doit être amorti sur trente ans et non pas en fonction du préavis.

- Mme Basset dit que certaines fiduciaires n'acceptent pas cela.

Il n'y a pas d'autre remarque ni question et le Président propose de passer au vote

VOTE :            OUI : 50                                    NON : 2                                    Abstention : 10

## **Le préavis 12/2021 est accepté à la majorité**

### **11. Divers et propositions individuelles**

- M. François Groux de Donneloye signale que le lampadaire près de chez lui, à la Rue des 3 Fontaines ne fonctionne pas.

- M. Alain Huys, municipal, prend note

- M. Groux parle du panneau publicitaire sis devant le magasin qu'il trouve extrêmement mal placé au niveau de la sécurité et demande s'il peut être déplacé.

- Mme Valérie Cavin répond que le panneau publicitaire ne va pas être déplacé mais rehaussé, de 1,60 mètre, selon les normes de la DGMR, en début d'année 2022.

- M. François Schorro annonce qu'il a comme projet de mettre des panneaux photovoltaïques sur sa maison. Cela passe-t-il par une mise à l'enquête restreinte ?

- M. Frédéric Duc répond que sur une zone comme celle de M. Schorro il n'y a pas d'enquête du tout. L'installateur de panneaux photovoltaïques doit fournir un rapport à la commune et celle-ci préavis favorablement ou pas.

- Mme Brigitte Cambier de Prahins aimerait savoir si le chemin situé dans le grand contour entre Prahins et Donneloye, en direction de Bioley-Magnoux, qui a raviné, va être refait ?

- M. Frédéric Duc répond qu'en effet il va être refait. Il y a plus de travail que prévu puisqu'un collecteur est bouché dessous. Des travaux d'abattage doivent être faits car des racines ont fait partir le collecteur. Un camion doit intervenir pour déboucher et refaire le chemin.

- M. Jean-François Deriaz demande quel est l'avenir physique des classes de Donneloye en termes de réutilisation des espaces ?

D'autre part, nous avons parlé dans le budget des garages des sapeurs-pompiers qui vont être libérés, est-ce que cela signifie que le SDIS n'est plus à Donneloye et surtout, est-ce que la Municipalité pense relouer ces garages ?

- M. Benoît Reymondin répond qu'une garderie s'est implantée dans le collège. La volonté du directeur serait de s'agrandir.

Quant aux garages, ils sont situés en zone d'utilité publique donc ils ne peuvent pas être loués. La première utilisation dans un avenir proche sera d'aménager les locaux pour le matériel de l'employé communal, d'avoir un coin pour réparer certaines choses et un endroit pour le véhicule communal.

- M. Daniel Courvoisier de Prahins aimerait remercier la Municipalité et les deux commissions qui ont travaillé sur le projet de renaturation du chemin du Marais. Il remercie la majorité du conseil général qui a accepté ce beau projet environnemental afin que les terres agricoles soient mises en conformité et que les agriculteurs puissent faire leur travail pour les décennies prochaines.

- M. Damien Bär de Gossens revient sur le chantier sis au milieu du village de Gossens. Est-ce que la Municipalité aurait un moyen de pression pour faire avancer ce chantier ?

- M. Frédéric Duc répond que la Municipalité ne peut rien faire du moment que le chantier a été mis en sécurité

- M. le Président remercie les membres du conseil pour la prise de parole active. Il remercie aussi les membres de la Municipalité pour leur travail.  
Il informe qu'une verrée sera servie au restaurant.

- Mme Chantal Bujard Bovey demande si l'on connaît le résultat de la votation pour la renaturation du chemin du Marais à Molondin.

- M. Frédéric Duc répond que le projet a passé à Molondin.

La parole n'est plus demandée et la séance est levée à 22h.10

Le Président :

la secrétaire :

Steve Jacot-Descombes

Murielle Jaquier



